

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture

Direction de la réglementation,
des libertés publiques et des étrangers
Bureau des procédures d'intérêt public

PREFET DU PUY DE DOME

Préfecture

Direction des collectivités territoriales
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

Avis d'enquête publique environnementale préalable à la demande d'autorisation d'aménager le contournement Sud-ouest de Vichy, déposée par le Conseil Général de l'Allier au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'eau)

Une enquête publique est ouverte **du lundi 29 avril 2013 au vendredi 31 mai 2013 inclus**, sur la demande d'autorisation d'aménager le contournement Sud-ouest de Vichy située sur le territoire des communes d'Espinasse-Vozelle, Serbannes, Brugheas, Hauterive et St-Yorre dans le département de l'Allier, St-Priest-Bramefant et St-Sylvestre-Pragoulin dans le département du Puy de Dôme.

La commune de **Brugheas** est désignée comme siège de cette enquête.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public, **du lundi 29 avril 2013 au vendredi 31 mai 2013 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ci-après :

- **à la mairie de Brugheas :**
 - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00
 - le samedi de 9h00 à 12h00
- **à la mairie d'Espinasse-Vozelle :**
 - le mardi de 9h00 - 12h00 et 17h15 - 18h15
 - le jeudi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00
 - le vendredi 9h00 - 12h00
- **à la mairie de Serbannes :**
 - le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00
 - le vendredi de 9h00 à 12h00
- **à la mairie de Hauterive :**
 - le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30
 - le vendredi de 13h30 à 17h00
- **à la mairie de St Yorre :**
 - le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - le samedi de 8h45 à 12h00
- **à la mairie de St Priest Bramefant :**
 - le mardi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
 - le jeudi de 8h00 à 12h00
 - le samedi de 9h00 à 12h00
- **à la mairie de St Sylvestre Pragoulin :**
 - le lundi et jeudi de 8h00 à 18h00
 - le mardi de 16h00 à 18h00
 - le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - le vendredi de 8h00 à 16h00

L'intégralité du dossier est consultable sur les sites : <http://www.allier.gouv.fr>,
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>.

Le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête, aux fins de conduire l'enquête publique définie ci-dessus :

- M. Henry PERRAUD, expert agricole et foncier : Président
- M. Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts, en retraite : Membre titulaire
- M. Bernard POUZERATE, colonel de gendarmerie, en retraite : Membre titulaire
- Mme Christine GOBERT, adjudant chef de gendarmerie, en retraite : Membre suppléant

Les observations pourront également être :

- adressées par écrit au président de la commission d'enquête, à la mairie de Brugheas (siège de l'enquête), où elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public,
- exprimées oralement auprès de la commission d'enquête qui recevra le public :

à la mairie de Brugheas :

- Lundi 29 avril 2013 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 31 mai 2013 de 15h00 à 18h00

à la mairie de St Yorre :

- Samedi 4 mai 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie d'Espinasse-Vozelle :

- Mardi 7 mai 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de Serbannes :

- Jeudi 16 mai 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de St Priest Bramefant :

- Vendredi 17 mai 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de St Sylvestre Pragoulin :

- Vendredi 17 mai 2013 de 14h00 à 16h00

à la mairie de Hauterive :

- Mercredi 22 mai 2013 de 14h00 à 17h00

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la Préfecture de l'Allier (Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et des Etrangers – Bureau des Procédures d'Intérêt Public), à la Préfecture du Puy de Dôme (Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement) ainsi que dans les mairies où s'est déroulée l'enquête.

Moulins, le 25 MARS 2013

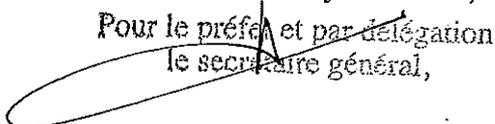
Le Préfet de l'Allier,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Serge BIDEAU

Clermont Ferrand, le 20 MARS 2013

Le Préfet du Puy de Dôme,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Jean-Bernard BOBIN